

**Nombre de membres :**

En exercice : 66  
Présents : 54  
Votants : 60

Le 28 janvier 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 20 janvier 2021

Secrétaire de séance : M. Pierre BROUSSART

**Présents**

Ambléon	BIONDA Annie	
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSE Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	<del>MEURIAU Annie</del>	Pouvoir à ANCIAN Bernard
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	<del>DELPON Annie</del>	Pouvoir à CLUZEL Annie
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	<del>GONDARD Olivier</del>	Pouvoir à LAHUERTA Dimitri
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	<del>RIOU Claudie</del>	Pouvoir à CHEVAT Jacques
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
	LAGRANGE VAN GELE	
Brens	Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey-Bons	<del>NARDIN Philippe</del>	Pouvoir à VALLIN Pierre
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	<del>FELCI Claude</del>	Pouvoir à ANDRE MASSE Franck
Culoz	GUILLAND Marc	

Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
La Burbanche	MARIE Patrick	Suppléante THOMAS Christiane
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLOIN Pascale	
<u>Excusés</u>		
Béon	LE CERF Céline	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
<u>Absents</u>		
Belley	EL AZOUZI Sophie	
Belley	DA COSTA Angelica	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	

**LE QUORUM EST ATTEINT**

**MOUVEMENTS DE SALLE :**

Sortie de Jean François BIJOT à 20h12.

## ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission
  - Information sur le déménagement de certains services de la CCBS à l'Îlot Grammont à Belley
  - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance
  2. **Délibération :** Compte rendu des décisions prises entre le 8 décembre 2020 et le 20 janvier 2021
  3. **Délibération :** Approbation du règlement intérieur
  4. **Délibération :** Modification statutaire pour la prise de compétence « Aménagement, entretien, gestion et exploitation à des fins touristiques d'une section de la ligne de voie ferrée n° 904 000 de Pressins à Virieu le Grand »
  5. **Délibération :** Acquisition de terrains pour l'aménagement de parking sur la commune de Groslée-Saint-Benoît, dans le cadre du projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu
  6. **Délibération :** Mise en place d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement et de modernisation des équipements dans les espaces pastoraux
  7. **Délibération :** Avenant à la convention Fonds Région Unie
  8. **Délibération :** Désignation des représentants de la CCBS pour la commission départementale d'aménagement commercial
  9. **Délibération :** Aire de grand passage des gens du voyage - modification de la localisation du terrain
  10. **Délibération :** Désignation des représentants à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- Information sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
  - Restitution suite à la présentation de l'étude financière prospective réalisée par KPMG

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.  
Elle précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte rendu.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, et de signaler toute sortie de la salle.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Avant la présentation du rendu des commissions, la présidente sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le tableau des emplois. Cette délibération concerne le poste de chargé de communication, actuellement pourvu par un agent ayant fait valoir une demande de disponibilité, pour lequel il sera proposé à l'assemblée d'autoriser à ce qu'il puisse être éventuellement pourvu par un contractuel. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour.

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission

Un retour est effectué par les vice-présidents concernés sur les dernières réunions des commissions :

- o Tourisme, patrimoine, culture et sport / Régis CASTIN.
- o Urbanisme et planification / Franck ANDRE MASSE.
- o Trimax / Michel Charles RIERA.
- o Cycles de l'eau / Pierre COCHONAT.

Les supports de présentation sont annexés au présent procès-verbal.

- Information sur le déménagement de certains services de la CCBS à l'Îlot Grammont à Belley

Dans le cadre de l'installation de la cabine de téléconsultation médicale, Pauline GODET informe l'assemblée qu'une opportunité de regrouper des services communautaires s'est fait jour concernant des locaux actuellement vides et appartenant au conseil départemental à l'Îlot Grammont à Belley. En effet, le Département est propriétaire de 560 m<sup>2</sup> de bureaux disponibles, fonctionnels et lumineux.

Les baux de location des 55 et 33 Grande Rue à Belley ont donc été dénoncés. Une installation des services de la CCBS est envisagée après la période budgétaire, soit à partir du 15 avril 2021. L'objectif est de rassembler sur un seul site, de manière transitoire, deux antennes aujourd'hui séparées dans l'attente du siège communautaire. Le loyer sera de 65 000 €/an, soit 5 000 € de plus que les loyers actuellement payés.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.

Aucune observation n'est formulée.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITE le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance. Pierre BROUSSART se porte candidat.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITE Pierre BROUSSART comme secrétaire de séance.

**2. Compte rendu des décisions prises entre le 8 décembre 2020 et le 20 janvier 2021**  
 Pauline GODET propose au conseil communautaire de prendre acte des décisions suivantes :

- Conclusion des décisions du Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
14/12/20	Convention pour la réalisation de travaux pour la création d'une passerelle sur le ruisseau d'Armaille	Réalisation par la société Tchassagne d'une passerelle de 8 m pour un montant de 6 468 € TTC.	2020-284
14/12/20	Actualisation du plan de financement pour le projet d'implantation d'équipements et de services vélos	Le plan de financement passe de 113 146,30 € à 101 231,63 €.	2020-285
14/12/20	Actualisation du plan de financement pour le projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu	Le plan de financement passe de 244 500 € à 250 302,44 € (mise en place de sanitaires automatiques pour la saison 2021).	2020-286
14/12/20	Avenant à la convention attributive de subvention avec la SCI JTTMA dans le cadre du dispositif d'aide à l'hébergement	Au regard des dépenses déjà réalisées et du retard de l'ouverture dû à la crise sanitaire, l'avenant porte sur le versement d'acompte supplémentaire non prévu initialement.	2020-287
21/12/20	Convention de transmission de données hydrologiques sur les cours d'eau	La CNR donne gracieusement les données hydrologiques dans le cadre de la GEMAPI.	2020-292
21/12/20	Conventions avec le collège du Valromey, le collège Henri Dunand et le lycée du Bugey pour l'accueil en résidence de la Compagnie Groupe Nuits	Dans le cas de la crise sanitaire, les actions sont reportées sur 2021.	2020-297
21/12/20	Dépôt d'un dossier de demande minimale d'aide au titre du programme Leader pour l'animation de la gestion du programme en 2021	Demande de subvention identique à 2020.	2020-299
21/12/20	Financement des postes de responsable GEMAPI et chargée de mission GEMAPI par l'Agence de l'Eau au titre de 2021	Demande de financement pour 2 postes à hauteur de 70 800 €.	2020-298
11/01/21	Convention de partenariat avec l'Agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations	AGLCA est positionnée comme actrice de l'Economie Sociale et Solidaire - subvention de 4 000 €	2021-3
11/01/21	Convention avec le département de l'Ain pour la mise à disposition d'une cabine de télémédecine	Mise à disposition d'une télécabine de consultation pour lutter contre la désertification médicale pour 3 ans.	2021-4
11/01/21	Convention avec le département de l'Ain pour la mise à disposition de locaux à l'Ilot Grammont	Mise à disposition gratuite de locaux pour la télécabine de consultation pour 6 mois renouvelable une fois.	2021-7
18/01/21	Bail dérogatoire n°2 avec la société Global Business Stratégies pour des bureaux à La Toile Actipôle Virignin	Durée : 1 an Loyer mensuel : 246,39 € HT	2021-13
18/01/21	Bail dérogatoire n°2 avec la société Chauffage sanitaire des 3D pour un atelier à La Fabrique Actipôle Virignin	Durée : 1 an Loyer mensuel : 744,03 € HT	2021-14
18/01/21	Bail dérogatoire n°2 avec la société Eurex Fiduciaire Européenne pour des bureaux à La Toile Actipôle Virignin	Durée : 1 an Loyer mensuel : 257,58 € HT	2021-15

- Conclusion des décisions :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle ressources</b>				
09/12/20	Achat équipement informatique	5 700 €	BSO 73800 Ste Hélène du Lac	2020-282
21/12/20	Signalétique pour la cabine de téléconsultation	3 415.80 €	Creapub 01470 Serrières de Briord	2020-303
12/01/21	Renouvellement de la maintenance du SIG	4 020 €	Esri France 32195 Meudon	2021-11
20/01/21	Mise en place d'un lien très haut débit entre le 34 grande rue et l'Ilot Grammont	7 824 €	AMBSE 01680 Innimond	2021-18
<b>Pôle techniques</b>				
10/12/20	Révision du système de chauffage à Actipôle	1 287,60 €	CIAT Services 69125 Lyon	2020-283
14/12/20	Etude complémentaire des pollutions des milieux aquatiques	13 860 €	CD Eau Environnement	2020-288
14/12/20	Gestion des boisements en rivière - prévention des risques inondation	16 500 €	Trait débardage services 01230 Evosges	2020-289
14/12/20	Détection des réseaux sur la voie verte autour du giratoire Jean Monnet	4 451.40 €	Abest 73400 Ugine	2020-290
14/12/20	Convention de transmission de données hydrologiques	/	CNR	2020-292
14/12/20	Abattage d'acacia proche d'une déchetterie	1 045 €	Gardoní Paysages 01350 Culoz	2020-293
14/12/20	Remise en état du site de stockage des bornes de tri	2 064 €	Complementerre 38114 Oz	2020-294
21/12/20	Dessouchage et nettoyage exutoire EP de la déchetterie de Virieu le Grand	1 542 €	Fontaine TP 73170 Yenne	2020-300
21/12/20	Ateliers d'information et sensibilisation à l'utilisation des couches lavables	1 525.20 €	Société 3BIS - 38100 Grenoble	2020-301
21/12/20	Levés topographiques sur la commune de Groslée Saint Benoit	1 508.40 €	Société GSM 01300 Belley	2020-302
28/12/20	Gardiennage des 3 déchetteries	1 748.50 €	AGPS 01300 Magnieu	2020-304
05/01/21	Nettoyage des grilles d'eaux pluviales commune de Virignin	3 816 €	Alp Assainissement 37110 Cessieu	2021-1
05/01/21	Réfection de chaussées commune de Valromey sur Séran	1 416 €	Sodeval 01260 Virieu le Petit	2021-2
12/01/21	Réparation du portail à Actipôle	1 378 €	ACS Collot 01300 Belley	2021-8
12/01/21	Nettoyage des grilles et avaloirs commune de Culoz	5 136 €	Aoste Vidange 38500 Voiron	2021-9
12/01/21	Confortement d'un mur de soutènement commune de Talissieu	11 760 €	VDI 38300 Bourgoin Jallieu	2021-10
12/01/21	Travaux forestiers pour réduction des risques inondations de l'Arène à Virieu le Grand	2 880 €	YM Entreprise 01110 Hauteville	2021-12
20/01/21	Curage de fossés sur la commune de Cuzieu	1673,28 €	Dumas TP - 01300 Chazey-Bons	2021-16

20/01/21	Taille d'arbres d'alignement sur la commune de Belley	3 609,60 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2021-17
20/01/21	Mise en place du lien très haut débit entre le 34 grande rue et l'ilot Grammont	7 824 €	AMBSE 01680 Innimond	2021-18

- Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché /avenant	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Avenant	14/12/2020	Avenant n°7 au marché de collecte des ordures ménagères <i>Modification du montant mensuel de la collecte "Gros producteurs", l'hôpital de Belley ne faisant plus partie de cette collecte à compter du 1er/01/2021</i>	SUEZ RV CENTRE EST 73290 La Motte Servolex	Montant mensuel de 7 900 € HT au lieu de 11 232 € HT	DEC-2020-281
Résiliation	14/12/2020	Décision de résiliation du marché public n°2020-0000000008-00 – mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) dans le cadre de la construction d'un centre aquatique intercommunal à Belley <i>Faisant suite à la demande du prestataire de modifier le montant des prestations suite à une erreur dans l'acte d'engagement</i>	ACE BTP INGENEERY 74960 Cran Gevrier		DEC-2020-291
Résiliation	15/12/2020	Décision portant résiliation du contrat n°010-S-2018-003X signé le 4/6/2018 relatif à une mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la mise aux normes et l'étanchéité de la toiture du boulodrome à Belley <i>Contrat devenu caduc suite à une modification du projet</i>	ALPES CONTROLES 01000 St Denis les Bourg		DEC-2020-295
Résiliation	15/12/2020	Décision portant résiliation du contrat n°0180522590000019 signé le 5/6/2018 relatif à une mission de contrôle technique pour la mise aux normes et l'étanchéité de la toiture du boulodrome à Belley <i>Contrat devenu caduc suite à une modification du projet</i>	SOCO TEC FRANCE 01006 Bourg en Bresse		DEC-2020-296
Reconduction	07/01/2021	Décision de reconduction n°2 du marché d'exploitation des trois déchetteries - lot n°1 Accueil du public, gestion des déchetteries et du haut du quai de transfert, pour un an, du 19/5/2021 au 18/5/2022	TRIALP 73000 Chambéry	Montant annuel : 334 020 € HT	DEC-2021-5
Reconduction	07/01/2021	Décision de reconduction n°2 du marché d'exploitation des trois déchetteries - lot n°2 Transport et valorisation des déchets, pour un an, du 19/5/2021 au 18/5/2022	SME Environnement 01300 Chazey-Bons	Montant annuel estimatif : 228 700 € HT	DEC-2021-6

Aucune observation n'est formulée.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte A L'UNANIMITE des décisions décrites ci-dessus.

### **3. Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> février 2021.**

Pauline GODET informe l'assemblée que la modification du tableau des emplois porte sur le poste de chargé de communication à temps complet du pôle administration générale et communication.

La chargée de communication actuellement en poste quittera l'établissement au 12 avril 2021. Ce poste devient vacant sur un poste de titulaire et il serait souhaitable de l'ouvrir également aux contractuels.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> février 2021.**

### **4. Approbation du règlement intérieur.**

Pauline GODET rappelle que le conseil communautaire doit établir et adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur a été rédigé par les membres du groupe de travail « Pacte de gouvernance », et qu'il pourra être modifié au cours du mandat en cas de besoin.

Ce travail s'inscrit dans la démarche de pacte de gouvernance qui fera l'objet d'une première restitution lors de la conférence des maires du 30 janvier 2021.

Les principaux changements du règlement intérieur par rapport à la mandature précédente concernent :

- Les délais de convocation avec la volonté de les allonger pour permettre aux élus de disposer de plus de temps pour s'approprier les sujets intercommunaux.
- L'information des conseillers municipaux.
- La possibilité pour un conseiller communautaire d'adresser des questions écrites à la présidente.
- La possibilité pour un citoyen d'adresser des questions écrites à la présidente.
- L'organisation des suspensions de séance.
- La création de la conférence des maires.
- Un appel à candidatures à des conseillers municipaux pour participer aux commissions intercommunales.
- La participation de membres du conseil de développement aux commissions intercommunales.
- Le procès-verbal sera envoyé dans un délai de 15 jours.

### **INTERVENTIONS :**

André BOLON souhaiterait que les relevés de décisions du bureau exécutif soient transmis aux conseillers communautaires pour qu'ils puissent mieux appréhender le fonctionnement de la CCBS.

Pauline GODET répond que cette demande sera prochainement étudiée par le bureau exécutif.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITE le règlement intérieur présenté.**

### **5. Modification statutaire pour la prise de compétence « Aménagement, entretien, gestion et exploitation à des fins touristiques d'une section de la ligne de voie ferrée n° 904 000 de Pressins à Virieu le Grand ».**

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que la CCBS a signé en 2014, pour une durée de 5 ans, une convention tripartite avec Réseau Ferré de France (SNCF Réseau) et l'association Les Vélos Rails du Bugey pour la mise à disposition d'une section de ligne du réseau ferré en vue

d'une circulation touristique de vélos-rails. C'est une activité de loisirs qui génère 5 000 visiteurs/ an et qui est gérée par une association autonome qui n'a jamais demandé de subvention.

Pour l'année 2020, au regard du contexte d'urgence sanitaire (Covid et report des élections), SNCF Réseau a autorisé de manière exceptionnelle le maintien de l'exploitation des Vélos Rails jusqu'au 31/12/2020.

Pour 2021, SNCF Réseau a transmis à la CCBS un projet de convention bipartite et non plus tripartite SNCF Réseau / CCBS de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique.

La continuité de l'activité touristique des Vélos Rails du Bugey est conditionnée à la signature de cette convention bipartite SNCF Réseau/CCBS.

La signature de cette convention bipartite implique pour la CCBS une révision de ses statuts. Pour ce faire, il est proposé au conseil communautaire que la CCBS prenne la compétence suivante : «*Aménagement, entretien, gestion et exploitation à des fins touristiques de la ligne de voie ferrée n° 904 000 de Pressins à Virieu le Grand, entre le PK 116+132 et le PK 118+752, de Pugieu à Virieu le Grand*».

La CCBS devra ensuite conventionner avec l'association des vélos rails.

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE souhaite connaître le coût induit pour la CCBS.

Régis CASTIN précise qu'il n'y aura aucun coût pour la CCBS, et que c'est l'association qui sera chargée de l'entretien de la voie.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE cette modification statutaire.**

#### **6. Acquisition de terrains pour l'aménagement de parking sur la commune de Groslée-Saint-Benoît, dans le cadre du projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu**

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que la CCBS a engagé des travaux pour la valorisation du site de la cascade de Glandieu. Ceux-ci concernent la création de stationnement, la mise en place de dispositifs de signalisation verticale et horizontale pour faciliter la circulation dans le hameau, la création d'une zone de pique-nique et la mise en place de sanitaires automatiques.

Afin de permettre la réalisation du parking situé sur la commune de Groslée-St-Benoît, le Département de l'Ain a accepté le principe d'une cession, à titre gratuit, d'un délaissé de la route départementale (RD) comprise entre la RD n° 10 et la RD N° 19 situé à l'entrée Nord de Glandieu et d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 833 pour une surface d'environ 1 275 m<sup>2</sup>, au profit de la CCBS (cf plan de division en date du 27/11/2020).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser cette vente à titre gratuit.

Gérald CUEILLE n'exprime pas d'opposition de principe sur cette délibération spécifique. Il questionne néanmoins sur les investissements conséquents réalisés sur un site qui ne génère rien financièrement en retour pour la CCBS. Alors que l'étude KPMG montre que les investissements devront être raisonnés, des sommes importantes sont dépensées sur le tourisme. Or quelle est la vision politique touristique de la CCBS ? Quelle est la finalité de ces investissements ?

Régis CASTIN ne partage pas l'avis exprimé sur la cascade de Glandieu, c'est certainement également le cas des communes de Brégnier-Cordon et Groslée-Saint-Benoît.

Une étude sur le schéma d'accueil et d'information touristique faite par l'office du tourisme démontre qu'il est important de requalifier les sites majeurs du territoire : cascade de Glandieu, maison du Marais de Lavours, Plans d'Hotonnes, Grand Colombier et ViaRhona. Monter en gamme sur ces sites, telle est la ligne directrice de la politique touristique à mettre en œuvre. Bugey-Sud a en effet une carte à jouer avec le tourisme de proximité et les courts séjours.

Un débat sur la stratégie touristique pourra être organisé lors d'une prochaine séance.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE cette vente pour l'aménagement d'un parking sur la commune de Groslée-Saint-Benoit.**

#### **7. Mise en place d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement et de modernisation des équipements dans les espaces pastoraux.**

Régis CASTIN informe le conseil communautaire que le bureau exécutif a validé le lancement de l'opération « réalisation des travaux de réhabilitation et de modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnée et de réfection de la piste pastorale existante de la Grillette ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence relative à l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée du territoire communautaire inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Ces itinéraires traversent des sites majeurs de Bugey Sud et du département de l'Ain dont le Plateau du Retord et le Grand Colombier.

Dans ce cadre, avec l'appui de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain, la CCBS a souhaité en 2019 s'engager dans une démarche de concertation avec la profession agricole pour identifier les zones sujettes à tension et définir des aménagements permettant d'améliorer la cohabitation entre les usages récréatifs et les activités économiques.

Ce travail a conduit à la définition de travaux sur le massif du Grand Colombier et le Retord. Afin de les réaliser, il est proposé au conseil communautaire de constituer un groupement de commandes avec la communauté de communes Usse et Rhône, la communauté de communes du Pays Bellegardien et la commune du Haut-Valromey.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 93 945,60 € TTC cofinancé par l'Europe, l'Etat et le Département à hauteur de 70 %. Il restera à charge pour la CCBS 23 000 €.

Il est proposé que la CCBS soit le coordonnateur du groupement. A ce titre, la CCBS agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation, de passation ainsi que l'exécution des marchés.

#### **INTERVENTIONS :**

Nadine LAGRANGE VAN GELE demande si les partenaires vont maintenir leurs cofinancements compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid

Régis CASTIN répond que ces financements sont assurés, et met en avant le taux de subventionnement important en matière touristique.

Xavier VINCENT précise que le démantèlement des barrières canadiennes a débuté et que l'accès aux prés est limité.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE la création de ce groupement de commandes.**

## **8. Avenant à la convention Fonds Région Unie.**

Myriam KELLER rappelle que le conseil communautaire a acté la signature de la convention Fonds Région Unie avec le conseil régional dans le cadre des mesures d'aides d'urgence liées à la crise sanitaire.

La CCBS s'est engagée à participer à ce fonds d'aide à l'économie de proximité de son territoire à hauteur de 135 392 € (4 €/habitant).

Avec la Région, la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI volontaires, un fonds d'intervention d'environ 91 M€ a été ainsi réuni à l'initiative du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Deux aides sont proposées :

- Une subvention plafonnée à 5 000 € pour les acteurs du tourisme, dispositif fermé le 31/08/20. 28 acteurs économiques de Bugey Sud en ont bénéficié pour un montant total de 119 607 €.
- La 2<sup>ème</sup> aide vise plus largement les entreprises et associations jusqu'à 10 salariés, tout secteur d'activité et prend la forme d'une avance remboursable plafonnée à 20 000 € sur 5 ans comprenant un différé de remboursement de 2 ans. Cette aide est instruite localement par la plate-forme Initiative Bugey pour les entreprises et par l'association Centre Ain Initiative pour les associations et structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Cette aide a déjà bénéficié à 11 entreprises et associations de Bugey Sud pour un montant total de 165 200 €, elle se poursuivra jusqu'au 30 juin 2021.

A ce jour, 39 acteurs économiques de Bugey Sud ont bénéficié de ces deux aides pour un montant total de 284 807 €.

La Région, lors de sa permanente du 4 décembre 2020, a voté les modifications suivantes à la convention signée avec les EPCI. La Région propose d'étendre l'aide aux entreprises jusqu'à 20 salariés et exceptionnellement jusqu'à 50 salariés. Les associations et coopératives employeuses continuent d'être éligibles. Le montant maximal de l'avance remboursable est porté à 30 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant correspondant à ces nouvelles mesures.

### **INTERVENTIONS :**

Gérald CUEILLE souhaite savoir si cette convention est assortie de conditions qui empêcheraient notamment une entreprise bénéficiaire de licencier.

Myriam KELLER rappelle que ce sont essentiellement des petites structures qui bénéficient de ces aides. Elle se renseignera sur les conditions précises, mais a priori il n'y aurait pas de telles conditions.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITE la signature d'un avenant à la convention Fonds Région Unie.**

## **9. Désignation des représentants de la CCBS pour la commission départementale d'aménagement commercial.**

Pauline GODET rappelle que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) se réunit lorsqu'il y a demande d'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.

Présidée par Mme la préfète, la CDAC est composée de 7 élus et de 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire les candidats suivants pour représenter la CCBS :

- Au titre de la communauté de communes :
  - Représentant titulaire : Myriam KELLER
  - Représentant suppléant : Marie-Hélène DESCHAMPS
- Au titre du schéma de cohérence territorial :
  - Représentant titulaire : Franck ANDRE MASSE
  - Représentant suppléant : Philippe NARDIN

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITE les représentants dénommés ci-dessus.

#### 10. Aire de grand passage des gens du voyage - modification de la localisation du terrain.

Francine MARTINAT rappelle à l'assemblée que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ain, élaboré en 2002 et révisé en 2020, impose l'aménagement d'une aire de grand passage de 100 caravanes sur le territoire de Bugey-Sud.

Par délibération en date du 31 janvier 2019, un terrain situé sur la commune de Magnieu et cadastré ZD 138 avait été retenu.

Le choix de ce terrain pose cependant de nombreuses difficultés :

- Le terrain appartient à la CNR et il y a des difficultés pour procéder à son acquisition ;
- Le tènement est surdimensionné par rapport aux nouvelles exigences souhaitées par le schéma départemental d'accueil, lequel a baissé la capacité de 200 à 100 caravanes ;
- La proximité de la Via Rhôna peut induire des conflits d'usages ;
- Les pasteurs, consultés lors du choix du terrain, ont émis des réserves au sujet de la proximité du Rhône ; cette proximité imposant des obligations supplémentaires en termes de travaux (clôture) ;
- Le coût d'aménagement du terrain est impacté par l'absence de réseaux d'eau potable à proximité ;
- Enfin, les élus de la commune de Magnieu ne sont pas favorables à l'implantation de l'aire sur ce terrain retenu.

Vu les difficultés liées à cet emplacement, une recherche d'un nouveau terrain subissant moins de contraintes a été lancée. En accord avec les élus de Belley et de Magnieu, un autre terrain plus adapté a été identifié pour accueillir ce projet.

Ce terrain d'une superficie totale estimée à 26 118 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame MEUNIER dispose de plusieurs avantages :

- Le zonage des parcelles A 1408 et 1409 est compatible avec le projet d'aire de grand passage et le RNU permet également le projet sur la parcelle ZC 313 ;
- Le tènement n'appartient pas aux zones humides recensées par les services de l'état ;
- Situé en proximité de la commune de Belley mais isolé des quartiers d'habitations ;
- Végétation en bordure de terrain pour une protection sonore et visuelle du site ;
- Réseaux d'eau à proximité ;
- Facilité de connexion au réseau EDF ;
- Accès facilité depuis la route départementale 1504 ;
- Superficie suffisante eu égard aux nouvelles exigences du schéma départemental.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'abandonner le choix du terrain cadastré ZD 138 sur la commune de Magnieu et d'approuver le principe de la nouvelle implantation de cet équipement sur les parcelles n° 1408, 1409 section A sur la commune de Belley et n° 313 section ZC sur la commune de Magnieu.

#### INTERVENTIONS :

Jean Pierre ROPELE souhaite savoir si Madame MEUNIER est d'accord pour vendre ce terrain. Francine MARTINAT répond que l'accord amiable sera difficile à trouver, mais qu'il est toujours recherché. Elle informe l'assemblée que, pour 2021, c'est le terrain du futur centre

aquatique qui est fléché pour accueillir les gens du voyage. Le territoire est généralement concerné par 3 passages par an, d'une durée moyenne de 10 jours.

Pauline GODET rappelle la volonté d'aboutir à un compromis avec la propriétaire privée de ces terrains situées en zone agricole et présentant des caractéristiques appropriées à ce projet. Néanmoins l'hypothèse d'un contentieux ou d'une déclaration d'utilité publique ne peut être écartée. Une réunion va être organisée avec l'appui des services de l'Etat, les communes de Magnieu et de Belley à destination des riverains pour expliquer la démarche et les aménagements envisagés pour limiter les nuisances.

- **Après en avoir délibéré, par 58 voix POUR, 1 voix CONTRE (Madame BOUTTEMY) et 1 ABSTENTION (M. RODRIGUEZ), le conseil communautaire approuve la nouvelle localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage.**

Thierry GUITTET remercie la CCBS et la ville de Belley pour avoir permis cette avancée. Il regrette que beaucoup de temps ait été perdu sur ce sujet. Le terrain initial était inadapté, d'autres terrains avaient été proposés. La commune de Magnieu s'est battue pendant 6 ans sur ce dossier, elle n'était pas contre le fait de recevoir cette aire d'accueil mais elle souhaitait être maître de son choix.

Concernant la nouvelle localisation, la procédure d'acquisition pourrait être longue et le mandat actuel sera peut-être insuffisant.

Xavier VINCENT souhaite savoir si cette avancée va permettre de débloquent le contentieux des attributions de compensation entre la CCBS et la commune de Magnieu.

Pour Thierry GUITTET, les deux dossiers ne sont pas liés.

#### **11. Désignation des représentants à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.**

Michel Charles RIERA rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose de mettre en place une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire dès lors qu'ils regroupent plus de 5 000 habitants.

Cette commission a pour objet :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'établir un rapport annuel des actions engagées et de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est présidée par la présidente de la CCBS, composée par des représentants de la CCBS, d'associations d'usagers du service public et d'associations représentant les personnes handicapées.

Il est proposé au conseil communautaire de constituer cette commission comme suit :

- Représentants de la CCBS :
  - Marcel BANDET
  - Jean-Michel BERTHET
  - Jean-Philippe BRUN
  - Annie MEURIAU
  - Danielle RAVIER
  - Michel Charles RIERA
  - Sylvie SCHREIBER
  - Thierry VERGAIN

- Représentants d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, 4 membres :
  - Association de sport bugiste Adapté : Jean-Claude LERIGET
  - Association des paralysés de France : Maryse PERRIER BORGEY et Thierry ABERT
  - Association d'Aide aux Personnes de l'Ain
  - SSIAD de Belley
- Représentants d'associations d'usagers du service public, 4 membres :
  - Dynacité : Sylvie LACROIX JAILLET
  - Odyneo
  - ADAPEI, foyer de Lassignieu
  - ESAT les Champs d'or

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITE les représentants dénommés ci-dessus.**

- Information sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Michel Charles RIERA présente à l'assemblée les axes du plan d'actions validés lors de la commission du PCAET du 19 janvier 2021.

Le document présenté en séance est annexé au présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA rappelle qu'il demandait de longue date une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cette OPAH est vitale pour le cœur de ville de Belley. Il faut inciter les propriétaires à investir, les accompagner dans le maquis des aides disponibles pour que les logements ne soient plus des passoires énergétiques, qu'ils soient attractifs et normés.

Pour Philippe RODRIGUEZ, il va falloir définir des priorités : le logement mais il faut beaucoup d'argent, mais aussi les circuits courts, et les mesures pour un environnement préservé, valorisé et non dégradé.

Xavier VINCENT rappelle que Renov+ existe depuis deux ans, et permet une information sur les aides disponibles.

Pour Nadine LAGRANGE VAN GELE, il est urgent d'accompagner les propriétaires pour éviter les tensions sur le marché de la vente ou de la location. A partir de 2023, il sera interdit de louer des passoires énergétiques.

Pauline GODET informe l'assemblée que la CCBS accueille une stagiaire en reconversion professionnelle, sur une période de 6 mois, pour travailler sur un plan alimentaire territorial. Elle va réaliser un diagnostic sur les filières présentes sur le territoire.

Un groupe de travail va être monté sur ce thème avec des élus volontaires, des producteurs et des citoyens pour avancer sur ce dossier.

Concernant le PCAET, il nous est imposé par les conditions environnementales mais aussi par les services de l'Etat. Les objectifs à tenir sont ambitieux et nous devons faire des choix y compris financiers. Le PCAET profitera à tout le territoire mais il faut préalablement se mettre d'accord ensemble pour mobiliser des financements et travailler sur un dispositif d'actions encourageant les initiatives vertueuses. Il faut se poser la question des moyens pour faire de grandes choses. Une participation financière des communes sera peut-être nécessaire. Il ne faut pas reconduire les erreurs du passé.

Elisabeth LEVIEUX sera l'interlocutrice des communes sur le sujet.

Gérald CUEILLE considère qu'un moyen de financer le PCAET est de se lancer massivement dans le photovoltaïque, filière encore rentable aujourd'hui. Ce sujet devrait d'ailleurs faire partie de la réflexion sur le centre aquatique pour baisser les coûts de fonctionnement, avec notamment des parkings sous abris équipés de panneaux.

- Restitution suite à la présentation de l'étude financière prospective réalisée par KPMG

Pauline GODET remercie les conseillers communautaires pour leur participation aux trois réunions de restitution. Elle informe l'assemblée qu'un document synthétique sera envoyé à tous les conseillers municipaux du territoire pour qu'ils puissent s'approprier ces éléments. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA considère que ces restitutions ont été un exercice indispensable pour saisir le contexte financier de la CCBS et mieux appréhender les arbitrages à venir.

La situation financière de la CCBS est saine, elle a capacité à investir, les choix à opérer devront être judicieux. Le projet de territoire sera une bonne base.

Il aurait aimé trouver les mêmes ratios pour sa commune. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir des éléments d'analyse financière des communes membres, de la ville centre et des communes plus petites, pour mieux connaître les contraintes de chacun. Certaines communes peuvent être en difficulté et cela a forcément une influence sur la CCBS.

Il est nécessaire de mieux se connaître pour mieux se comprendre et mieux avancer ensemble.

- Tour de table :

Gérald CUEILLE intervient concernant les achats informatiques qui pourraient être réalisés auprès d'entreprises du territoire, et concernant les couches lavables pour savoir à qui s'adressent ces ateliers

Sur les achats informatiques, Stéphane CHRISTOPHE précise que les entreprises du territoire sont systématiquement consultées, mais parfois elles n'ont pas les compétences spécifiques exigées.

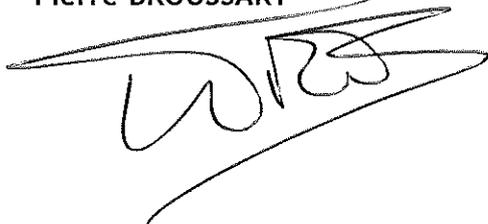
Pour les couches lavables, Pauline GODET rappelle que les ateliers sont ouverts à tous.

- Informations diverses :

Le conseil communautaire du 25 février prochain est reporté au 4 mars 2021, et sera consacré au débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BROUSSART



La présidente,  
Pauline GODET

